

2 AIR FROID

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 euros

Siège social : Chemin 6280 Quartier Belle Etoile

97212 SAINT JOSEPH

RCS FORT DE FRANCE 530 052 711

N° de Gestion 2011B00415

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
le seize décembre
à 11 heures,

Les associés de la SARL 2 AIR FROID, SARL au capital de 5 000 euros se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents ou représentés :

Monsieur Roméo Fabrice ROME possédant 3 parts, en sa qualité de gérant,
La Société ROME HOLDING CARAIBE possédant 47 parts, représentée par son gérant.

La séance est présidée par le Gérant Monsieur Roméo ROME.

Le quorum étant atteint, le président rappelle que l'assemblée générale a été convoquée afin de délibérer et d'adopter les résolutions suivantes :

- Transfert du siège social ;
- Modification de l'article 4 des statuts ;
- Mise en conformité du code APE quant à l'activité réelle de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.
-

La Président rappelle que le total des parts des associés présents ou représentés est de CINQUANTE (50) parts, soit la totalité des parts sociales composant le capital social de la société.

En conséquence, le Président déclare que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.



Il rappelle qu'en plus de transférer le siège social, qu'il y a lieu d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'INSEE afin de modifier le code APE attribué qui ne correspond pas à l'activité principale pratiquée dans la Société qui est l'installation de matériel frigorifique. Cette modification de code entraînera également le changement de convention collective plus appropriée à l'activité.

Enfin, le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par un associé et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION – Transfert du siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société qui est désormais situé à l'Habitation Rivière La Manche - 97224 DUCOS avec effet au 1^{er} Janvier 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Modification de l'article 4 des statuts

Comme conséquence de la décision prise précédemment, l'article 4 des statuts, en tenant compte du premier alinéa de cet article annulé dans sa forme primitive, sera complété et libellé comme suit :

Article 4 : SIEGE SOCIAL

(...) L'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 décembre 2024 a décidé de transférer le siège social, avec effet au 1^{er} janvier 2025 à :

Habitation Rivière La Manche - 97224 DUCOS

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION – Mise en conformité du code APE

L'assemblée générale extraordinaire décide, sur conseil du Syndicat Professionnel de se rapprocher de l'INSEE afin que soit modifié le **code APE actuel 43.22B** pour le **remplacer par le code 33.20B qui est celui qui correspond à l'activité principale pratiquée** au sein de la Société (installation d'équipement...)

L'assemblée générale extraordinaire précise que cette modification de code APE entraînera nécessairement un changement de convention collective en conformité avec l'activité pratiquée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – Pouvoir pour effectuer les formalités

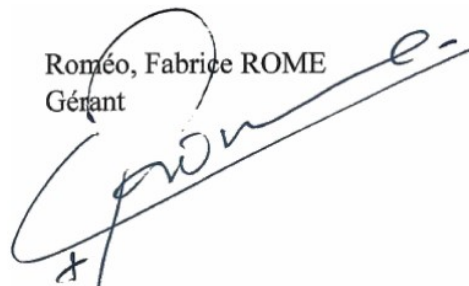
L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'un exemplaire des présentes à l'effet de procéder à toute formalité qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Le Président de séance

Roméo, Fabrice ROME
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Rome', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.